



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 2000-MC-2691

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 295934

DOSSIER N° 9759

Objet : BCE Emergis Inc.
Demande de dispense de prospectus pour
un placement à l'extérieur du Québec

Vu les informations présentées le 5 septembre 2000;
vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur des marchés des capitaux :

accorde la dispense de prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec d'actions ordinaires de BCE Emergis Inc., auprès des actionnaires de InvoiceLink Corporation en échange de leurs titres, le tout conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Fait à Montréal, le 26 septembre 2000.

Le directeur des marchés des capitaux,

(s) Jean-François Bernier
Jean-François Bernier

JS/la